

27 juin 2013

**32^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
25-27 juin 2013**

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

rappelant que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et sur l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui ; et
- Fondée sur le principe de non-discrimination.

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la trente et unième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 31^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport de la Présidence du Comité des organismes coparrainants (CCO)

4. *Prend note* du rapport du Comité des organismes coparrainants ;

Point 3 de l'ordre du jour : La riposte au sida dans l'agenda de développement pour l'après-2015

Accueille favorablement ce document et

- 5.1 *Souligne* l'importance de veiller à ce que le VIH et le sida figurent au cœur de l'agenda de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de *préconiser* l'inclusion de cibles dans le cadre des objectifs fixés par la vision de l'ONUSIDA : zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida ;
- 5.2 *Reconnaît* que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier l'objectif 6, que dans bien des cas ces progrès ne sont pas uniformes au sein des pays et d'un pays à l'autre et qu'il reste beaucoup à faire. Alors que la mise en place des bases de l'agenda du développement pour l'après-2015 est en cours, les efforts doivent rester concentrés sur la réalisation voire le dépassement des cibles définies dans le cadre des OMD actuels ;
- 5.3 *Reconnaît* la valeur apportée à l'agenda du développement pour l'après-2015 par les enseignements tirés de la riposte mondiale au VIH et au sida, tels que ceux de l'approche du Programme commun ;
- 5.4 *Souligne* l'importance de faire en sorte que les points clés de la riposte au VIH et au sida soient pris en compte dans l'agenda du développement pour l'après-2015, ainsi que l'importance pour y parvenir de la coopération internationale dans l'ensemble des régions et des pays, adaptée aux différents profils épidémiologiques ;
- 5.5 *Affirme* son engagement à œuvrer à l'établissement de bases fondées sur des données probantes pour mettre fin à l'épidémie de sida, notamment la réalisation des Trois zéros, et de toute autre cible associée et indicateur spécialement défini dans cette optique, dont ceux liés à la prévention, et également via la Commission ONUSIDA-The Lancet : passer du sida à une santé durable ;
- 5.6 *Appelle* le Programme commun des Nations Unies à :
- a. *Renforcer* le leadership et le plaidoyer en faveur de la prise en compte des questions du VIH et du sida dans l'agenda du développement pour l'après-2015, y compris au-delà du secteur de la santé dans des domaines comme l'inégalité et le genre, l'éducation, la gouvernance et l'établissement de partenariats efficaces ;
 - b. *Poursuivre* son action en faveur de l'intensification des services en matière de VIH et de sida et de l'amélioration de l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien, en renforçant les systèmes de santé et les systèmes communautaires et en améliorant les synergies ;
 - c. *Préconiser* d'envisager, le cas échéant, une approche commune et multisectorielle des programmes en s'appuyant sur l'expérience positive de l'ONUSIDA et de l'initiative Unis dans l'action, pour unir et renforcer les efforts des Nations Unies, des États membres et de la société civile en vue de relever d'autres défis de développement globaux et complexes de l'après-2015 ;
 - d. *Plaider en faveur* de l'intensification de la mobilisation des ressources techniques et financières, dans l'esprit de la Déclaration de Busan sur la coopération en matière de développement, afin d'aider les États membres à

atteindre plus vite d'ici 2015 les cibles fixées dans le cadre des OMD liés au VIH/sida et à la santé.

5.7 *Appelle les États membres à :*

- a. *Honorer* leurs engagements quant aux cibles et objectifs convenus et à accélérer leurs efforts en faveur de la réalisation des OMD liés au VIH/sida et à la santé ;
- b. *Accélérer* la coopération internationale afin de soutenir les pays qui risquent de ne pas atteindre les OMD liés au VIH/sida et à la santé d'ici 2015 ;
- c. *Cœuvrer pour garantir* la durabilité des ripostes nationales au VIH et au sida, tout en reconnaissant le principe d'appropriation par les pays, notamment à travers le renforcement de la gestion de la riposte, l'établissement de partenariats stratégiques, la responsabilité partagée et les approches multisectorielles ;
- d. *Tirer parti des* enseignements tirés de la riposte au VIH et au sida pour relever d'autres défis complexes en matière de santé et de développement dans l'après-2015, notamment en participant au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et en prenant en compte les éléments pertinents tels qu'ils figurent dans la Déclaration politique de 2011 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapport de suivi des résultats de l'ONUSIDA 2012

- 6.1 *Prend note* du rapport et demande à l'ONUSIDA de continuer à affiner et améliorer la mesure des performances et le mécanisme de compte rendu en tenant compte des enseignements tirés et des points de vue exprimés par le Conseil ;
- 6.2 *Demande* à l'ONUSIDA de réaliser un examen à mi-parcours du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 et de rendre compte des principales conclusions au Conseil lors de sa 34^{ème} réunion ;

Point 4.2 de l'ordre du jour : Information financière

- 7.1 *Accepte* le rapport financier et les états financiers audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- 7.2 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal pour la période du 1 janvier 2012 au 31 mars 2013 ;
- 7.3 *Encourage* les gouvernements donateurs à verser dès que possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 ;

- 7.4 *Prend note* du financement partiel des engagements du Programme relatifs au personnel et du réapprovisionnement du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments.
- 7.5 *Prend note* des mesures prises par le Directeur exécutif afin d'atténuer l'impact à long terme des fluctuations monétaires ;

Point 4.3 de l'ordre du jour : Budget pour 2014-2015

- 8.1 *Approuve* un budget de base de US\$ 485 millions pour 2014-2015 et l'allocation proposée entre les onze coparrainants et le Secrétariat ;
- 8.2 *Avalise* la poursuite de la simplification et de l'affinement des indicateurs, avec le soutien du Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation de l'ONUSIDA ;
- 8.3 *Rappelle* à tous les groupes constitutifs d'utiliser le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de compte rendu.

Point 5 de l'ordre du jour : Le point sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines

9. *Prend note* du point sur des questions de gestion stratégique des ressources humaines ;

Point 6 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

10. *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA ;

Point 7 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 31^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme : Non-discrimination

11. *Prend note* du rapport de synthèse du segment thématique sur la non-discrimination.

[Fin du document]